
Pétition du citoyen White, né Anglais, qui réclame sa liberté en vertu de la loi du 9 octobre 1793, lors de la séance du 17 nivôse an II (6 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition du citoyen White, né Anglais, qui réclame sa liberté en vertu de la loi du 9 octobre 1793, lors de la séance du 17 nivôse an II (6 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 48-49;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35516_t2_0048_0000_15

Fichier pdf généré le 15/05/2023

23

Le citoyen Moullart, Marie-Madeleine et Suzanne ses filles, font don à la République de leur pension avec les arrérages échus jusques un an après la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin (1), et renvoi au comité de liquidation. (2)

24

Le citoyen Lepoitevin fait offre à la Convention d'un catéchisme républicain.

Mention honorable de l'hommage, insertion au bulletin (3), et renvoi au comité d'instruction publique. (4)

[23 frim. II] (5)

« Citoyens représentants,

Plus d'une fois dans votre sein, on a témoigné le désir d'avoir un livre élémentaire propre à instruire les enfants des sans-culottes dans les principes de notre sainte révolution. Je vous offre un catéchisme républicain que j'ai composé à cet effet, que la Société populaire de la Montagne de Lorient a adopté, et dont elle a arrêté l'impression. Je désire qu'il remplisse à vos yeux le but que je me suis proposé, celui d'instruire de leurs droits nos braves sans-culottes et de graver dans le cœur de leurs enfants les principes de la liberté et de l'égalité. »

LEPOITEVIN,

membre de la Société populaire de la Montagne de Lorient.

25

Le citoyen Dufouilh renonce, pour tout le temps que la guerre durera, et un an après la paix, à la jouissance de la pension de 1100 liv. qui lui est due sur le trésor public.

Mention honorable, insertion au bulletin (6), et renvoi au comité de liquidation. (7)

26

On fait lecture d'une pétition du citoyen Jacques White, ouvrier, né Anglais, qui réclame sa liberté, en vertu de la loi du 9 octobre dernier (vieux style).

La Convention passe à l'ordre du jour, motivé sur l'article 7 de ladite loi. (8)

[S. d.; à la Conv.] (9)

« Citoyens Législateurs,

Le citoyen James White, arrêté comme an-

(1) Rien au Bⁱⁿ.

(2) P.V., XXIX, 5.

(3) Bⁱⁿ, 17 niv. (suppl^t).

(4) P.V., XXIX, 5.

(5) F^{iv} 1008ⁿ, pl. 1, p. 1601. Le « Catéchisme » se trouve sous la même cote. Nous n'avons pas jugé utile de le reproduire.

(6) Bⁱⁿ, 17 niv. (suppl^t). Mention : « Cⁿ Dufouilh, habitant à Aire ».

(7) P.V., XXIX, 5.

(8) D'après C 289, pl. 291, p. 28; la décision est de la main de Monmayou, secrétaire.

(9) C 289, pl. 291, p. 28.

glais par la municipalité de Choisy, et détenu dans la maison d'arrêt de Picpus, est ouvrier et n'a aucune autre ressource que son industrie pour vivre. Il vous réfère aux pièces ci-jointes pour preuves de ce qu'il avance et demande sa liberté en conséquence, comme n'étant pas compris dans votre décret contre les personnes nées en Angleterre. »

James WHITE.

[S. d.; au C. de S. G.] (1)

« Citoyens,

Mes réclamations auprès de vous ne tendent ni à enfreindre les lois, ni à compromettre les intérêts de la République. C'est au contraire au nom de cette loi, et de ces intérêts que je réclame votre attention. Je suis artiste anglais — exempt, aux termes de la loi, de l'arrestation, d'un patriotisme prononcé et reconnu, employé, depuis longtemps, et à la veille de l'être davantage, à plusieurs objets de la plus grande utilité pour la République, *desquels faits je porte sur moi des témoignages irrécusables.*

Cependant, je viens d'être arrêté avec plusieurs citoyens de Choisy-sur-Seine, chez un desquels je m'étois rendu à son invitation (que je possède encore) pour y établir une manufacture de moulins-à-bras pour les armées. J'ignore la cause de cette arrestation; mais je sais que le procès-verbal ne m'incolpe nullement. De l'autre côté, il ne parle pas non plus des témoignages de civisme, de connoissances mécaniques, d'occupation journalière aux arts utiles, dont mon portefeuille est rempli. Mon civisme est attesté par mes cartes de sûreté, mes billets de garde, des lettres que j'ai reçues des ministres relatives à mes offres d'idées militaires, l'attestation formelle du citoyen Garat, lors de son ministère de l'Intérieur. Mes moyens d'exister, après ce période, le sont de même, par le procès-verbal du Comité de la Section de Popincourt où j'ai construit une nouvelle pompe à cheval pour une brasserie. Mes efforts pour être utile à la ville de Paris, le sont par ma correspondance avec l'administration des travaux publics, et ses réponses que j'ai sur moi. Mes travaux tendans à perfectionner la navigation des fleuves de France, le seront par le C. Leavenworth, des Etats-Unis d'Amérique, qui a acheté un grand bateau et une machine à feu dont je devois surveiller l'érection à bord. L'invitation que j'ai reçue d'aller surveiller l'établissement d'une brasserie et d'une manufacture d'acier à Chantilly, (la dernière, je crois, sous la protection du Comité de Salut public), le sera par le citoyen Potter, entrepreneur de cette manufacture. Enfin, la cause de mon voyage à Choisy, l'est, par la lettre susdite du citoyen Courrejolle, chez qui j'ai été arrêté.

J'ajoute, Citoyens, que j'ai fait ma déclaration à la Municipalité de Choisy, aussitôt que j'eusse finalement pris le parti de me charger de l'établissement de la manufacture susdite. Copie de laquelle m'a été refusée lors de mon arrestation.

Je réclame donc cette portion de votre attention, que la loi et l'intérêt de la République vous dicteront à mon égard. Vous ne saurez, Ci-

(1) C 289, pl. 291, p. 29. Mention au Bⁱⁿ, 17 niv.

toyens, ne pas prendre quelque intérêt à un homme qui aime la liberté et l'égalité comme vous-mêmes, et qui ne se trouve enveloppé dans le tourbillon de cette grande révolution, que pour avoir voulu la défendre.»

JAMES WHITE.

[Attestation, 9 niv. II] (1)

« Nous soussignés, citoyens des Etats Unis d'Amérique, certifions qu'ayant entrepris de mettre en activité une nouvelle invention pour perfectionner la navigation des rivières de France, en plaçant des machines à feu sur des bateaux, nous avons engagé le citoyen James White pour travailler à une machine et y faire les changemens nécessaires, qui étaient considérables.

Qu'il est un mécanicien fort ingénieux, un républicain des plus prononcés et n'a d'autres moyens, comme nous croyons, que son travail pour vivre. Que son arrestation a suspendu notre opération, ce qui nous cause une perte considérable, et retardera les avantages que le public peut en tirer.

A la Maison de Philadelphie, passage des petits Pavés.

NOËL BARTON, M. LEAVENWORTH.

[P.V. de perquisition du C. de surveillance de la Section Popincourt, 16 sept. 1793] (2)

Nous Etienne François Le Corbinaye et Noël Pierre Suchet, membres du Comité de Surveillance de la Section de Popincourt, assistés de Jacques Adam, Pierre François Capronier et Louis La Berlière tous citoyens; membres du Comité civil de la Section, adjoints audits citoyens La Corbinaye et Suchet à l'effet de se transporter chez le citoyen Duler demeurant dans l'arrondissement de la Section rue Popincourt, n° 19, où loge depuis quelque tems un artiste anglais. Nous nous y sommes transportés et y étant nous nous sommes adressés au citoyen Duler qui nous a conduits à son atelier dans lequel nous avons trouvé un citoyen anglais occupé auprès d'une pompe, nous l'avons prié de nous conduire à sa chambre et de nous représenter ses papiers ce qu'il a fait. Il a ouvert un tiroir où nous avons trouvé une petite liasse de papiers :

1° Un passeport à lui délivré à Calais le 4 décembre 1792 qui annonce qu'il s'appelle James White, qu'il est domicilié à Londres. Le dit passeport sur papier timbré, signé Chaussy officier municipal et Lettier Boutier, secrétaire greffier.

2° Une lettre à lui adressée par le ministre Clavière portant :

« Votre travail a été mis sous les yeux du Conseil, il a été pris en considération et sans doute il sera pris des mesures pour des expériences. »

Nous l'avons requis de nous déclarer quel étoit le travail qu'il a présenté. Il a répondu qu'il s'agissoit de moyens d'améliorer le service de l'artillerie.

3° Un billet du Ministre de la Justice en date du 27 décembre 1792 qui l'invite à se rendre chez

lui le lendemain. Requis de déclarer pourquoi, a répondu que c'étoit pour lui dire que le Conseil avoit arrêté qu'on s'occupoit des expériences.

4° Billet de la part du Ministre de la Marine pour l'inviter à se transporter dans ses bureaux, département des approvisionnements, à l'effet d'expliquer ses idées, ses moyens sur le mécanisme qu'il avoit proposé et l'assurer en cas de succès de la reconnaissance de la République française.

5° Trois petits billets au nom du Ministre de la Justice qui lui indique divers rendez-vous.

6° Un certificat du citoyen Garat, Ministre de l'Intérieur, en date du 28 mars portant que lui White lui a toujours manifesté « les principes et les sentimens les plus civiques. Qu'il lui paroît d'autant plus mériter la confiance et l'estime de ses concitoyens d'adoption qu'il a proposé au pouvoir exécutif des mesures qui ont mérité son attention et dont le but étoit d'assurer le succès des armées de la République. »

7° Un billet de garde de la Section des Tuileries en date du 30 mars.

8° Un extrait de la déclaration du dit citoyen White portant qu'il loge sur la dite Section, rue St. Thomas du Louvre, n° 268.

9° Une lettre des administrateurs des Travaux publics signée Dunouis en réponse à des offres que le citoyen White avoit faite de réparer la pompe Notre Dame.

10° Une carte de sûreté qui lui a été délivrée le 16 avril 1793 par le Comité de Surveillance de la dite Section.

11° Autre billet de garde en date du 4 mai contenant le certificat qu'il l'a montée par lui-même.

12° Et dernière lettre du citoyen Dunouis portant qu'il lui renvoie les dessins et mémoire qu'il lui avoit remis sur un projet de pompe en remplacement de celle Notre Dame et l'invite lorsqu'il aura fait l'expérience de celle qu'il se propose d'établir chez le citoyen Duler de lui indiquer un jour pour en voir l'effet

Toutes lesquelles pièces, nous avons laissées au citoyen White qui a déclaré que c'étoient les seuls papiers qu'il eût en sa possession, sauf les plans et dessins que nous avons vus sur la table. Nous l'avons invité à nous faire voir la pompe qu'il venoit d'achever. Il s'est prêté à la faire jouer devant nous. Et nous avons pu qu'en admirer les effets vu sa simplicité, ainsi que ceux de la machine qu'il a fait mouvoir et en même tems une autre pompe et un moulin.

Le C. White nous ayant requis de lui délivrer une expédition du présent procès-verbal, nous lui avons promis qu'il lui seroit délivré le plus tôt possible.»

LACORBINAYE, SUCHET, CAPRONIER, LA BERLIÈRE.

27

La société populaire de Cabrespine, au district de Carcassone, fait hommage de sa profession de foi républicaine, offre une somme de 100 l. 10 s. en numéraire. (1)

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

(1) C 289, pl. 291, p. 33.

(2) C 289, pl. 291, p. 31. Mention au Bⁱⁿ, 17 niv.

(1) P.V. XXIX, 6 et 104.

(2) Bⁱⁿ, 18 niv.